

Priorité santé – enfant



POUR ASSURER SON AVENIR

Lorsqu'on est parent, rien n'est plus important que la santé et le mieux-être de nos enfants. Priorité santé – enfant vous procure la liberté financière de prendre vos propres décisions quant aux soins de votre enfant en cas de maladie grave.

Idéale pour vous et votre enfant

Le bon choix si vous souhaitez :

- couvrir les risques financiers liés à une maladie grave ;
- offrir à votre enfant les fondements d'un bon plan financier ;
- avoir les liquidités nécessaires pour faire des choix qui ne seraient pas possibles autrement, y compris :
 - vous absenter du travail pour être aux côtés de votre enfant au moment où il aura le plus besoin de vous ; ou
 - accéder à des médicaments d'ordonnance ou à des traitements spécialisés qui ne sont pas couverts par le régime de santé public ni le régime d'assurance de votre employeur.

Comment ça fonctionne?

La protection Priorité santé – enfant vous verse une somme d'argent libre d'impôt si votre enfant est atteint par une maladie grave couverte par le contrat. Vous pouvez utiliser cette somme comme bon vous semble.

Vingt-neuf maladies graves, dont trois maladies infantiles, sont couvertes. Vous recevrez également une avance du montant d'assurance pour certains diagnostics moins sévères.

Votre enfant grandira fort probablement en santé.

Après la période de paiement des primes de 20 ans, si vous n'avez soumis aucune réclamation :

- vous pourriez recevoir le remboursement des primes que vous aurez versées. Cet argent pourrait aider votre enfant à financer ses études supérieures, acheter sa première maison ou réaliser l'un de ses rêves ; ou
- vous pourrez transférer le contrat à votre enfant. Il bénéficiera ainsi d'une précieuse protection à vie sans devoir payer de primes.



LE SAVIEZ-VOUS?

Lorsque vous souscrivez une assurance de Desjardins Assurances, vous et vos proches pouvez accéder en tout temps à des services d'accompagnement gratuits, selon votre protection d'assurance. Ces services peuvent vous être utiles tant lorsque vous êtes en santé que lorsque vous traversez une période plus difficile. Une assistance téléphonique vous est également offerte 24 h/24 et 7 j/7.

Ces services d'accompagnement ne sont pas une obligation contractuelle de Desjardins Assurances.

L'offre de Desjardins Assurances

DISTINCTIVE

- **La seule protection au pays couvrant tous les types de cancers** et plusieurs interventions cardiovasculaires exclusives¹.
- Vous recevrez le montant d'assurance sans période d'attente, sauf pour les maladies et interventions cardiovasculaires (30 jours).

AVANTAGEUSE

- Choisissez le montant d'assurance qui vous convient à partir de 10 000\$.
- Récupérez une portion des primes payées, à la résiliation, dès la fin de la quatrième année du contrat.

PERSONNALISEZ VOTRE CONTRAT

Puisque vous êtes unique et que vos besoins le sont également, rehaussez votre contrat à l'aide de protections complémentaires :

- Protégez votre enfant en cas de fracture, de perte d'usage d'un membre ou de mutilation.
- Évitez de payer des primes si vous ne pouvez pas travailler en raison d'un accident ou d'une maladie.

¹ En juin 2021. Certains cancers donnent droit à une avance de 30 %, de 15 % ou de 1 %, selon la gravité du diagnostic.

**L'avenir de votre enfant,
c'est aussi votre avenir.
Nous pouvons vous aider
à le protéger.**

Maladies et troubles couverts

Maladies infantiles

- Trouble du spectre de l'autisme
- Fibrose kystique
- Syndrome de Rett

Maladies infantiles supplémentaires

- Paralyse cérébrale
- Dystrophie musculaire
- Diabète de type 1

Cancers et tumeurs

- Cancer (mettant la vie en danger)
- Tumeur cérébrale bénigne

Cardiovasculaires

- Accident vasculaire cérébral
- Chirurgie de l'aorte
- Crise cardiaque
- Pontage aortocoronarien
- Remplacement ou réparation d'une valvule cardiaque

Neurologiques

- Démence, y compris la maladie d'Alzheimer
- Maladie de Parkinson et syndromes parkinsoniens atypiques
- Maladie du motoneurone
- Méningite purulente
- Sclérose en plaques

Organes vitaux

- Défaillance d'un organe vital avec inscription sur une liste d'attente en vue d'une greffe
- Greffe d'un organe vital
- Insuffisance rénale

Accidentelles et fonctionnelles

- Brûlures graves
- Cécité
- Coma
- Lésion cérébrale acquise
- Paralyse
- Perte de l'usage de la parole
- Perte de membres
- Surdité

Autres

- Anémie aplasique
- Infection à VIH contractée au travail
- Soins de longue durée

Recevez 15 % (max. de 50 000 \$) de votre montant d'assurance pour les cancers détectés à un stade précoce, 30 % (max. de 100 000 \$) pour les ablations chirurgicales, 15 % (max. de 50 000 \$) pour les troubles et interventions cardiovasculaires mineurs et 1 % (max. de 5 000 \$) pour les autres types de cancer. Le solde demeure disponible en cas d'une nouvelle maladie ou intervention chirurgicale.

DESJARDINS ASSURANCES désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie. DESJARDINS ASSURANCES et son logo sont des marques de commerce de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, employées sous licence. 200, rue des Commandeurs, Lévis (Québec) G6V 6R2 / 1 866 647-5013